



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **6 Juin 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **six** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 mai 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Pauline PABIOT - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT – M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL - Mme Mauricette JOSEPH – M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Annie MILLIARD à M. Patrick PONSONNAILLE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Philippe BOURGEOIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Renouvellement de la convention Gadjé

La Communauté de communes de Cœur de Loire est compétente en matière d'« *accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil* ». (loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015)

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2020-2026, un des axes prioritaires est basé sur l'accompagnement social et la médiation auprès des voyageurs pour leur accueil et/ou leur insertion dans le territoire nivernais.

Dans ce cadre et sous l'impulsion des services de l'Etat, une antenne locale de l'association Gadjé (historiquement basé à Vesoul) a été créée en 2021 à Nevers pour intervenir sur tout le département.

Les EPCI compétents en matière d'accueil des gens du voyage ont été sollicités pour cofinancer l'action de Gadjé sur leur territoire intercommunal.

Cœur de Loire a délibéré favorablement le 30/03/2021 pour une durée de 3 ans.

Vu les missions d'accompagnement social éducatif auprès des familles en ancrage sur le territoire, la présence hebdomadaire des permanents de Gadjé sur Cœur de Loire, les actions ponctuelles auprès des familles de passage, l'accompagnement sur la définition d'une aire d'accueil ; il est proposé de renouveler le partenariat en signant une nouvelle convention pour 3 ans soit jusqu'au 31/12/2027.

La Participation financière de Cœur de Loire pour 2024 est fixée à 4 750€.

Cette participation sera examinée chaque année et suivant l'évaluation d'une feuille de route.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec Gadjé pour la période 2024-2027
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Philippe BOURGEOIS, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le 14/06/2024
ID : 058-200067916-20240606-2024_06_06_09-DE

S²LO